



FAGACE
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE
UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) a l'intention de mettre en vente des biens immobiliers se trouvant à Dakar. Les caractéristiques de ces biens composés d'un (01) immeuble et de deux (02) terrains nus se présentent comme suit :

UN (1) IMMEUBLE A LIBERTE 6 EXTENSION (numéro 65/66), EN FACE DE L'ECOLE MACHALLAH, A QUELQUES METRES DE LA VDN

L'immeuble bâti sur une superficie de six cent (600) m2 comporte quatre niveaux (R+3) :

- Rez-de-chaussée : quatre (4) boutiques de 17 m2 chacune et 2 appartements ;
- Premier étage : quatre (4) appartements de deux (2) chambres, salon et cuisine ;
- Deuxième étage : quatre (4) appartements de deux (2) chambres, salon et cuisine ;
- Troisième étage : quatre (4) appartements de deux (2) chambres, salon et cuisine.

DEUX (2) TERRAINS NUS A HANN MARISTES 1 AVEC TITRE FONCIER, A COTE DE LA STATION EDK : 296 M2 ET 285 M2

Le présent avis est lancé à compter du 4 juin 2020 pour une durée d'un (1) mois.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès des contacts suivants : **(+221) 77 838 53 44** ou encore au **(+221) 76 796 12 00**.

Le dossier d'avis à manifestation peut être consulté auprès du secrétariat particulier de la Direction Générale du FAGACE, à l'adresse ci-dessous ou auprès des contacts **(+221) 77 838 53 44** ou encore au **(+221) 76 796 12 00**. Les offres doivent être déposées au plus tard le **03 juillet 2020 à 17H00**, heure locale, au Secrétariat Particulier du Directeur Général du FAGACE ou transmises par courrier express (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous indiquée, sous les mentions "**SOUSSION POUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE DU FAGACE A DAKAR (SENEGAL)**" pour l'immeuble et « **SOUSSION POUR LA VENTE DES TERRAINS NUS DU FAGACE** » pour les terrains.

Il est entendu que toute offre transmise par courrier express qui parvient au Secrétariat du Directeur Général après l'ouverture des offres, quelle que soit la date indiquée du cachet de la poste, ne sera pas prise en compte. La durée de validité de l'offre est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des dossiers.